

Séance du 14 novembre 2016

L'an deux mil seize et le 14 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BOUJU, Maire**.

Nombre de Membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 15

Présents : 15

Date de Convocation : 10 novembre 2016

Date d’Affichage : 17 novembre 2016

Présents : MM. Gilles BOUJU - Sandrine AUBRIT-REAUD – Guénaël DEBORDES - Alain BEAUBEAU– Jérôme PEITI - Sébastien GOIGNARD – Véronique GRELLIER - Aurélie FONTENEAU - Marie PEROTTEAU–Natacha GUERINEAU – David TALON - Catherine PEROTTEAU – Jean-Luc JONQUET - David BERTAUD– Magalie DUTEAU

Absents :

Madame Sandrine AUBRIT-REAUD est nommée secrétaire de séance.

DCM 2016-32 : Modification statutaire du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine Extension du périmètre

Vu l’article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de l’Airvaudais-Val de Thouet du 12 octobre 2016 sollicitant l’adhésion au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine pour la compétence assainissement non collectif, Vu l’avis favorable émis par le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine par délibération du 28 octobre 2016,

Le Conseil Municipal est sollicité pour émettre un avis sur l’extension du territoire syndical et la modification des statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.

Après avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil municipal de Saint-Laurs :

- ACCEPTE d’étendre le périmètre de compétence du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine à la Communauté de Communes de l’Airvaudais Val de Thouet
- APPROUVE le mode de représentativité des Communautés de Communes adhérentes
- ACCEPTE les modifications statutaires qui en découlent.

DCM 2016-33 : Inventaires des zones humides - Groupe d’acteurs locaux- Désignation des membres.

Par délibération en date 24 juin 2014, la commune s’est engagée à la réalisation de l’inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d’eau sur son territoire. La commune réalise en accord avec la Commission Locale de l’Eau du Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Sèvre-Niortaise son inventaire en commun avec la commune de Puy-Hardy. Dans le cadre de cette démarche, les deux communes doivent mettre en place un groupe d’acteurs locaux de 15 personnes environ chargé d’accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par le cabinet d’études NCA Environnement.

La composition du groupe d’acteurs locaux est la suivante :

- un ou plusieurs élus dont les maires (ou leur représentant),
- plusieurs exploitants agricoles locaux (et/ou exploitants forestiers)
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- un habitant ayant connaissance de l’avant-remembrement
- un représentant ...

- d'une association de chasse,
- d'une association de pêche,
- d'une association de protection de la nature,
- d'une association de randonneurs,
- de la propriété foncière,
- de chaque SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) concerné par le territoire communal,
- de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)
- de la DDT (Direction Départementale des Territoires)

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt liés aux zones humides et aux cours d'eau.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- Gilles BOUJU, Maire, élu référent de Saint Laurs
- Patrice DOUTEAU, élu référent de Puy Hardy
- Guénaël DEBORDES (élu St-Laurs)
- Stéphane JARRIGE (élu Puy-Hardy)
- Francis VILLAIN (Syndicat de rivière : élu)
- Sébastien GOIGNARD (agriculteur St-Laurs et élu)
- Romain SIMONNEAU (agriculteur St-Laurs)
- Patrice BOINOT (agriculteur Puy-Hardy)
- Jean-Luc JONQUET (élu St-Laurs et association de randonneurs)
- Bernard GIRAUD (ancien ayant la mémoire de l'avant remembrement St-Laurs)
- Christian PEROTTEAU (représentant d'une association de chasse – St-Laurs)
- Guy DEPRESZ (pêcheur et connaisseur de la commune –St-Laurs)
- Yanis THIBAULT (propriétaire foncier St-Laurs)
- André JEAN-LARIPPE (propriétaire foncier Puy-Hardy)
- Jean-Claude MARQUOIS, représentant du SAGE de Vendée
- Laure THEUNISSEN, représentant du SAGE de Vendée
- Un représentant du Service Départemental de l'**ONEMA 79**
- Un représentant de Deux-Sèvres Nature Environnement
- Un représentant de la Direction Départementale des Territoires

DCM 2016-34: *Décision modificative*

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

N° Compte	Intitulé	Montant
2031	Frais d'études	-20 000.00
2031 - 118	Frais d'études	+20 000.00
658	Charges diverses	-400.00
7391171	Dégrèvement taxe foncière	+400.00
2152-118	Installations de voirie	-12 500.00
2184-116	Mobilier de bureau	+12 500.00

M. le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote les décisions tel que présentées

DCM 2016-35: Aménagement et mise et sécurité de la traversée des bourgs de Saint-Laurs – Route départementale 129

Après présentation par BRG ingénierie de l'avant projet concernant l'aménagement et la mise en sécurité de la traversée des bourgs de Saint-Laurs et de la Rampière, le Maire demande à chacun de se prononcer sur les travaux envisagés.

Le Conseil **ADOpte** ces travaux dont le montant total y compris les frais d'études et honoraires, s'élève à la somme de 637 462.50 € Hors Taxes, soit 751 755.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose alors le plan de financement suivant :

- DETR..... 219 261,88€
- Conseil Général :
 - ♦ CAP 79 35 681,00€
 - ♦ Programme de soutien pour l'investissement sur RD 60 000,00€
 - ♦ Amendes de police 12 810,00€
- STDIL (réserve parlementaire)..... 5 000,00€
- Autofinancement :
 - ♦ Emprunt : 150 000,00
 - ♦ Fonds propres..... 154 709,62

Après délibération, le conseil municipal **ARRÊTE** les modalités de financement tel que mentionnées ci-dessus

N'ayant plus rien à délibérer, la séance est levée à 23 heures 00.

Gilles BOUJU

Sandrine AUBRIT-REAUD

Guénaël DEBORDES

Alain BEAUBEAU

Jérôme PEITI

Sébastien GOIGNARD

Véronique GRELLIER

Marie PEROTTEAU

Aurélié FONTENEAU

Natacha GUERINEAU

David TALON

Catherine PEROTTEAU

Jean-Luc JONQUET

David BERTAUD

Magalie DUTEAU